

Par courriel

Montréal, le 3 janvier 2024

Objet : Demande d'accès concernant le 9150-1940 Québec inc., 1000, 1014, chemin du Golf, lots 4 929 379-3 à 4 929 381-5, cadastre du Québec, (IDS- arr. Verdun), Montréal (Québec) N/Réf : 200849371 V/Réf : Art 23-24

Madame **Art 53-54**,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de Montréal
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
www.environnement.gouv.qc.ca



Le 11 décembre 2000

Madame Jean Benoit
Gérante de bureau
RTP Pharma inc.
1000, chemin du Golf
Île des Sœurs (Québec) H3E 1A8

N/Réf. : 7610-06-01-00094211

Objet : Avis de non-assujettissement pour l'implantation d'une entreprise
de recherches et développement de médicaments

Madame,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 novembre 2000 et reçue le 23 novembre 2000 concernant l'objet mentionné en rubrique.

À l'examen de votre demande, nous concluons que l'activité que vous prévoyez exercer ne nécessite pas l'obtention du certificat d'autorisation que le ministre de l'Environnement délivre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, compte tenu que :

- Cette activité est soustraite à l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu de l'article 2,5^o du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis le cas

...2

Direction régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479

échéant et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement.

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur adjoint du
Service industriel, p.i.



pour Gérard Cusson

GC/GP/md

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Direction régionale - Environnement
de Montréal et de Lanaudière
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636 - Télécopieur : (514) 864-1990

Montréal, le 11 octobre 1994

Monsieur Guy Deschamps
Communauté urbaine de Montréal
Service de l'environnement
Direction de l'assainissement
de l'air et de l'eau
827, boulevard Crémazie Est
Bureau 201
Montréal (Québec)
H2M 2T8

N/Réf.: 7510-06-01-65320-07

Objet : Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides
1014, chemin du Golf, île-des-Soeurs, Verdun, lot 4740-172

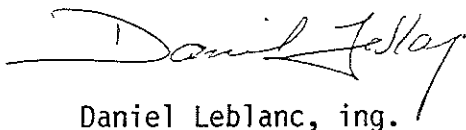
Monsieur,

Par la présente, nous vous avisons que l'inspection du 16 septembre dernier nous a permis de constater que la compagnie les Entreprises Canbec construction inc. s'est conformée à l'avis d'infraction du 17 juillet 1994 concernant le sujet cité en rubrique.

À la suite des corrections apportées nous considérons le dossier clos.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint - Environnement,



Daniel Leblanc, ing.

DL/JPF/hd



RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 09 / 16 N/REFERENCE : 7570-06-01-65320-07
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Karl-Pierre FILASTRAUTT

LIEU INSPECTÉ : 11014 Chemin golf. Camille BEEC.
Lot: 4740-172
Île du Sauc. Verdun

ADRESSE POSTALE (si différente) : Les Ent. Camille BEEC par. Juc.
599 Avenue Smart
H4X1S6

	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
PERSONNES RENCONTRÉES :	_____	_____

BUTS : SUIVI - D'AVIS D'INFRACTION

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette visite pour vérifier la conformité que le site a été réalisé conformément à l'avis d'inspection. Les défauts constatés sont les suivants :

3. CONCLUSION

Les défauts ont été relevés conformément à l'avis d'inspection du 27 juillet 1994.

4. RECOMMANDATIONS

Aucun de donné

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Filastrautt Karl-Pierre Karl-Pierre Filastrautt 94 / 09 / 30
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : Yves Marin Yves Marin 94 / 10 / 06
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR : - D'accord. Fermer le dossier et aviser le plaignant par lettre



① Herr: Herr Herr Herr Herr: 7510-06-01-65320-07
10/11/11 Herr Herr Herr - CAW BET. Herr Herr Herr.
16 September 1994.
- Herr Herr Herr.

② Herr: Herr Herr Herr Herr: 7510-06-01-65320-07
10/11/11 Herr Herr Herr - CAW BET. Herr Herr Herr.
16 September 1994.
- Herr Herr Herr.

③ Herr: Herr Herr Herr Herr: 7510-06-01-65320-07
10/11/11 Herr Herr Herr - CAW BET. Herr Herr Herr.
16 September 1994.
- Herr Herr Herr.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Direction régionale de Montréal et de Lanaudière
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

CERTIFIÉ

Montréal, le 27 juillet 1994

AVIS D'INFRACTION

Les Entreprises Canbec
construction inc.
599, avenue Smart
Montréal (Québec)
H4X 1S6

N/Réf. : 7510-06-01-65320-07

Objet : Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides
1014, chemin du Golf, Île-des-Soeurs, Verdun, - lot 4740-172

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 15 juillet 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. - Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides;
- Loi sur la qualité de l'environnement
. article 66.
2. - Propreté du terrain;
- Règlement sur les déchets solides
. article 134.



AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7510-06-01-65320-07

Le 27 juillet 1994

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 29 août 1994 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Yves Marquis, chef de division - contrôle par intérim au (514) 873-4359.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Daniel Leblanc, ing.
Directeur régional adjoint - Environnement

JPF/hd

RAPPORT D'INSPECTION

NUMÉRIER : 7510-06-01-65320-07 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 25
A H J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 07 / 15 HEURE : - Arrivée : 9 40
A M J - Départ : 10 15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Pierre Filiatrault
ACCOMPAGNÉ(E) DE : M. GUY DESCHAMPS. CUM-ENV.

LIEU INSPECTÉ : 1014 ch. golf - CANBEC.
lot : 4746-172
Me des Soins - Verdun
ADRESSE POSTALE (si différente) : Les Ent. CANBEC Const. Inc. (locataire)
555, avenue Simard, M.R. H4X 1S6
WEISSBOURD, BERNARD & F. LÉVESQUE GÉNÉRALISTES (jur.)
/ Art 53-54

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) oui [] non []
NOM/ADRESSE : _____ TÉLÉPHONE : _____

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION : M. ROGER CHARTRAND TÉLÉPHONE : _____
: (LES ENT. CANBEC Const. Inc.) 481-1226

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [] CROQUIS [] PLAN(S) [] CARTE(S) []
Nombre 7 # #

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) ANNEXE(S) [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

OBJET(S) : INSPECTION de routine

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection du 25 juillet 1994, avait pour but de vérifier le bon fonctionnement de la plomberie.

Pour ce site, j'étais accompagné de M. Guy Deschamps, biologiste au Service de l'Environnement de la Communauté, présence de plombier et de la plomberie.

- Le locataire (les Antennes Sables) constructeur (s) prévoit pour mener à terme les travaux, solides, pontons de béton et d'asphalte pour les transporter vers un site provisoire (Micom), selon les informations obtenues de M. Roger Chertaud, responsable des opérations chez CANSEC.

Les photos annexes n° 1 à 7 illustrent l'état du site.

Le responsable des travaux, M. Roger Chertaud, nous mentionne que ces travaux devraient être terminés vers le 27 août 1994.

RAPPORT D'INSPECTION

DOSSIER : 9510-06-01-65320-07

DATE DE RÉDACTION : 84 / 02 / 25
A M J

B. CONCLUSION

Il y a infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 et au Règlement sur les déchets solides, article 134.

RAPPORT D'INSPECTION

DOSSIER : 7510-06-01-65320-07

DATE DE REDACTION : 94/07/25
A M J

4. RECOMMANDATION(S)

Emette un avis d'infraction.

5. VÉRIFICATION

ÉDITÉ PAR :

FILIZARDI J. Paul
(nom)

J. Paul Filizardi 94/07/25
(signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR :

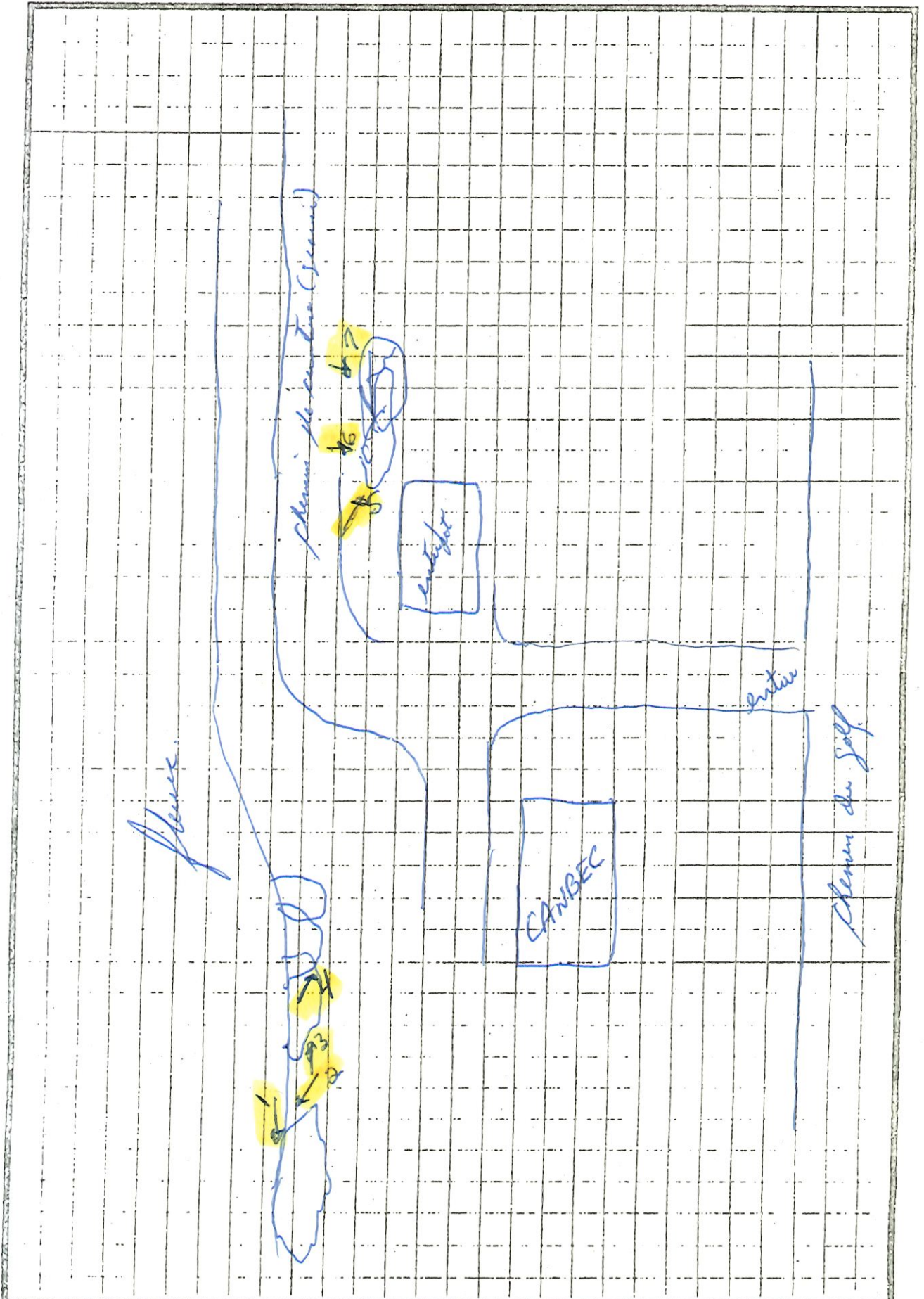
Yves Marquis
(nom)

Yves Marquis 94/07/26
(signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*- D'accord avec la recommandation.
- Faire le suivi.*

CROQUIS



Croquis dessiné par:

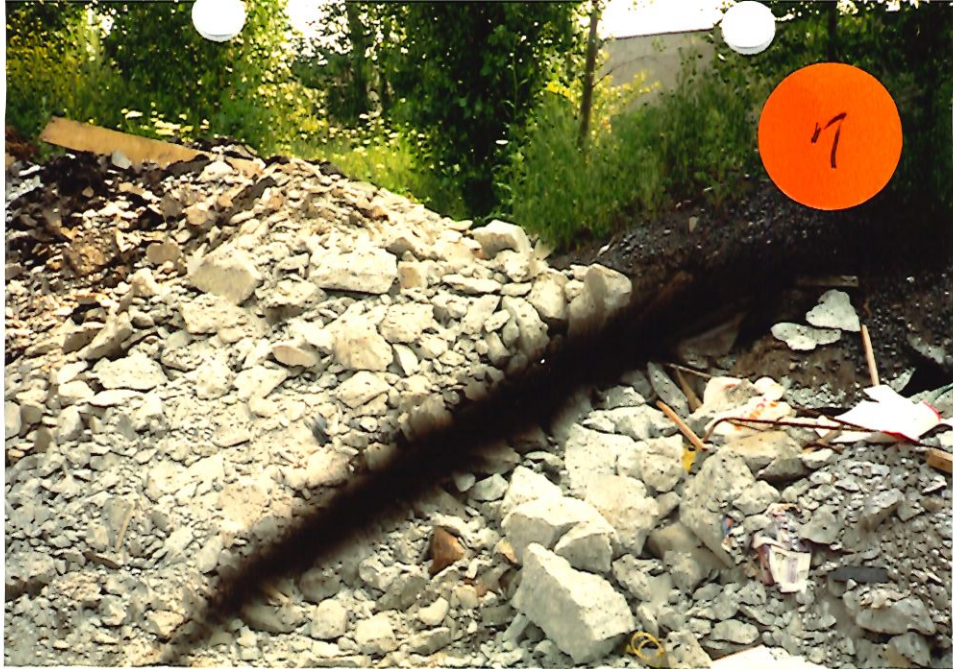
NOM: Filiatrault, J. Pierre
SIGNATURE: [Signature]
DATE: 94/07/25
N/DOSSIER: 7510-06-01-65320-07
LIEU: 1014 A Chemin du golf
SECTEUR: Verdun

***NOTE:**

- Source: schéma
- → dir. photo.







① Soc: Jean-Jean Pitotault: 7510-06-01-65320-07
15 juillet 1994: Co ent. CAMBEC joint Soc. -1014
Chemin golf. - Rivé & Littoral

② Soc: Jean-Jean Pitotault: 7510-06-01-65320-07
15 juillet 1994 Co ent. CAMBEC joint Soc. 1014
Chemin golf. - Rivé partiellement rattaché.

③ Soc: Jean-Jean Pitotault: 7510-06-01-65320-07
15 juillet 1994 Co ent. CAMBEC joint Soc. 1014
Chemin golf. - Durbits rattachés

④ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3
- Durbits rattachés.

⑤ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3
- Durbits rattachés

⑥ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3
- Durbits rattachés

⑦ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3
- Durbits rattachés.